



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 27.05.24
Et publication ou notification
Du 27.05.24

N°DEL 2024_04_054_3



Le Maire,

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Objet : FINANCES

Cession de matériel inutilisé - vente de matériel divers

Présents :

Bernard JOBERT	Gabrielle DALMAS
René CARANDANTE	Marie-Paule MAUDUIT
Catherine HURAUT	Jacques BUTTARD
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Mathieu TAROT
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Pierre MONETON donne procuration à René CARANDANTE
Laurence GIORGINI donne procuration à Thierry DOMENACH
Michaël REBOTIER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET

=====

Monsieur NONJARRET, élu aux finances, expose la volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité, participant ainsi à une démarche d'économie circulaire.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-21 et L.2122-22 (10°),

Vu la délibération n° 2023_08_112_4 du 16 novembre 2023, autorisant Monsieur le Maire à « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Vu les biens listés ci-dessous,

N° Inventaire	Désignation	Montant Initial	VNC	montant min. fixé
VEH0075	Maxity 110.35 imm AQ 006 XA	36 741,12	-	8 000,00
VOILMAT105/106/112	Bateau RS 500S chariot/grande voile	12 835,00	9 061,10	7 500,00

Considérant que la commune est propriétaire de biens mobiliers faisant partie du domaine mobilier privé de la commune et dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que la commune souhaite favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité et participer à une démarche de développement durable en favorisant ce principe de réemploi,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'autoriser** la vente des biens figurant sur la liste ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération
- **De prendre acte** que la sortie des biens du patrimoine de la commune sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



La Secrétaire de séance,

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

27 MAI 2024

Le Maire



Conseil Municipal du 23 mai 2024
N° DEL 2024_04_054_3

REÇU EN PREFECTURE

le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20240523-DEL2024_054